

Contrat de Développement Etat / Province Sud 2017-2021

**Fiches descriptives des projets
reçues au 16.11.2016**

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021

ETAT – PROVINCE SUD

ENJEU « R11 Infrastructures de base et continuité »
Opération n°I-1 : Sécurisation des infrastructures routières**1. Finalités et enjeux**

Lutte contre l'insécurité routière sur les routes provinciales, en améliorant les infrastructures routières, leur lisibilité par les usagers (concept anglo-saxon de « self-explaining road ») et leur capacité à minimiser les conséquences des accidents (concept de « route qui pardonne »).

➤ Etat des lieux

L'accidentalité sur les routes calédoniennes est très élevée (3 à 4 fois plus de morts proportionnellement à la population par rapport à la France métropolitaine). Les facteurs d'accidents sont connus, avec la vitesse et l'alcool en premier plan.

Cependant, l'infrastructure peut également être un facteur d'accident, notamment en cas de sortie de route où le choc sur obstacle est un facteur aggravant dans 20 à 25% des accidents, et le choc sur un obstacle fixe représente 73% des accidents mortels.

➤ Objectifs globaux et spécifiques de l'opération

Sécuriser les itinéraires routiers en mettant en œuvre des actions éprouvées en métropole, en particulier les démarches « SURE » (Sécurité des Usagers sur les Routes Existantes) et « TOL » (Traitement des Obstacles Latéraux).

Ces méthodes se basent sur la réalisation préalable d'un diagnostic de l'infrastructure routière, et d'une analyse de l'accidentologie. Ce travail a déjà été mené sur une grande partie du réseau routier provincial à la fin de l'année 2015, afin de préparer cette opération du contrat de développement.

Ce travail donne ensuite lieu à la réalisation et à la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement, composé d'actions correctives sur les zones identifiées accidentogènes, et d'actions d'amélioration sur les zones identifiées potentiellement accidentogènes.

Sont ainsi déjà identifiés plusieurs carrefours (carrefour du lotissement Schohn au Mont-Dore, carrefours à Yaté), échangeurs (échangeur de Nakutakoin à Païta, échangeur de Koutio côté Médipôle), linéaires (voie express entre le centre urbain de Koutio et le Médipôle, virages de la route de la Corniche au Mont-Dore, traversées de tribu à Thio) et ouvrages d'art (mise en œuvre ou renforcement des dispositifs de sécurité).

L'opération est menée en partenariat avec le CEREMA afin d'optimiser les actions.

➤ Population cible

Ensemble des usagers de la route, les interventions concernant l'ensemble du réseau routier provincial, tant sur le Grand Nouméa que dans les communes de l'intérieur.

2. Présentation technique

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par la province Sud et la maîtrise d'œuvre sera confiée à la direction de l'équipement de la province Sud.

L'opération consiste à compléter les études de sécurité routière menées en 2015, en partenariat avec le CEREMA, puis à mettre en œuvre des actions concrètes pour sécuriser les infrastructures :

- Sur les carrefours : réaménagements complets afin d'améliorer leur lisibilité, le respect des priorités, et de protéger les piétons et usagers des transports en commun ;
- Sur les échangeurs : réaménagements complets afin de respecter les préconisations des guides de conception routière (ICTAAL ou ICTAVRU), ajout d'éclairage public si la commune concernée accepte d'en assurer la gestion ultérieure ;

- Sur les linéaires : suppression ou isolement des obstacles fixes latéraux (arbres, têtes de buse), mise en place de signalisation sur supports à sécurité passive, amélioration de la lisibilité de l'infrastructure (reprises ponctuelles du tracé, mise en place d'alertes audio-tactiles), mise en œuvre de séparateurs centraux sur les voies express, qui permettent de limiter les collisions frontales, mais également de freiner les traversées piétonnes, apaisement des vitesses dans les traversées de tribu ;
- Sur les ouvrages d'art : mise en œuvre ou mise aux normes des dispositifs de sécurité, notamment vis-à-vis des chutes pour les passages supérieurs.

3. Plan de financement

	Cout total	Part Etat		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%
€	8 380 000	6 285 000	75	2 095 000	25
FCFP	1 000 000 000	750 000 000		250 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

- Echancier physique : le démarrage de l'opération est prévue en 2017 et la durée de réalisation est de 5 ans.
- Contraintes, difficultés : le foncier est maîtrisé.
- Echancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	2.430 200	2 514 000	1 759 800	1.676 000	0	8 380 000
FCFP	290 000 000	300 000 000	210 000 000	200 000 000	0	1 000 000 000
<i>Projets prévisionnels (non exhaustif)</i>	<i>Carrefours Yaté, Mont-Dore, route de la Corniche du Mont-Dore Sécurisation voie express Echangeur de Koutio</i>	<i>Echangeur de Nakutakoin</i>	<i>Echangeurs de l'ancienne gare de péage de Tina</i>	<i>Pont sur la Thy au Mont-Dore Traversées de tribu sur Thio</i>		

5. Impacts attendus

- effets attendus en termes d'emploi : impact positif sur le secteur du BTP ;
- effets attendus en termes de satisfaction des usagers : réductions du nombre d'accidents et de leur gravité ;
- effets attendus en termes d'environnement : pas d'impact.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

- L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie ;
- L'investissement ne va pas générer de ressources propres ;
- Le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement est évalué à environ 20 MF annuels d'entretien routier.

7. Evaluation

a) Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu : « R11-1 Infrastructures de base et continuité »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	200 000	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur T0	Sans objet	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Pas d'enquête prévue	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

b) Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité :

- Suivi de l'accidentologie sur le réseau provincial : nombre d'accidents corporels, nombre de décès, nombre de blessés hospitalisés.
- Disparition à T5 des zones d'accumulation d'accidents identifiées à T0.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021 ETAT – PROVINCE SUD

ENJEU « R12 - Accès au logement »

Opération n°II-1 : Habitat aidé

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux

Le contrat de développement entre l'Etat et la province Sud, inscrit l'habitat social comme un axe majeur de développement territorial, afin de :

- répondre à la demande locative tant en termes quantitatif que qualitatif ;
- favoriser l'accession à la propriété des ménages, de permettre la décohabitation et le parcours résidentiel des ménages, notamment pour les familles actuellement hébergées dans le parc locatif social et de dynamiser le secteur du bâtiment et de l'immobilier ;
- permettre une amélioration de l'habitat à destination des propriétaires occupants et des immeubles collectifs délabrés.

La finalité du programme est de répondre à la demande :

- de logements locatifs aidés des familles à ressources modestes (1 500 logements sur la période soit 300 logements par an environ), avec un loyer accessible, et principalement situé sur la commune de Nouméa et son agglomération. Ce dispositif propose ainsi l'aide à la pierre aux bailleurs sociaux que sont la SIC, la SEM de l'AGGLO et le FCH, afin de réduire le loyer de sortie de ces logements ;
- d'acquisition ou de construction de 1 400 logements sur la période soit 280 logements par an ;
- d'amélioration de 600 logements sur la période soit une moyenne de 120 logements par an en intervenant principalement sur la sécurité et l'hygiène, l'adaptation des logements au handicap et à la mobilité réduite, les agrandissements en cas de sur-occupation.

La demande de logements locatifs sociaux, enregistrée en 2015¹ à la Maison de l'Habitat, s'élève 5 335. Pour ce qui est de l'offre, elle s'élève sur la période 2011-2015, en moyenne annuelle, à 308 logements conventionnés et 464 logements livrés ;

Le programme de construction de logements neufs en accession à la propriété a été mis en place depuis 2006 et le programme d'aide à l'accession à la propriété a été mis en place depuis 2011. Entre 2012 et 2015, en moyenne 250 logements ont été financés chaque année ;

Le programme d'aide à l'amélioration de l'habitat à destination des propriétaires occupants a été mis en place depuis 2007. Les besoins en termes d'amélioration de l'habitat sont élevés et représentent environ 150 demandes individuelles exprimées en 2015 et 235 immeubles collectifs délabrés sur l'agglomération de Nouméa, qui représentent 1853 logements.

2. Présentation technique

Le **programme de production de logements locatifs** vise à répondre au plus près de la demande en conjuguant la qualité du cadre de vie et la pérennité des constructions. Dans le cadre du développement durable l'accent est mis, entre autres, sur l'économie d'énergie, en favorisant la mise en place des panneaux photovoltaïques pour l'eau chaude sanitaire et le confort thermique dans les logements.

¹ Rapport semestriel Maison de l'Habitat au 30 juin 2015.

Pour l'**accession à la propriété**, le programme porte sur une aide financière et/ou technique destinée aux ménages qui souhaitent acquérir ou construire pour la première fois un logement neuf réservé à leur résidence principale.

Le **programme d'amélioration de l'habitat** porte sur une aide financière et/ou technique destinée aux ménages propriétaires occupants de leur résidence principale ou aux propriétaires d'un immeuble locatif qui souhaitent réaliser des travaux afin d'améliorer la sécurité, la salubrité ou l'aménagement de leurs logements.

➤ **Modalités de mise en œuvre**

- la maîtrise d'ouvrage des opérations de logements locatifs est assurée par un bailleur social désigné par la province Sud, et la maîtrise d'œuvre est confiée à une ou plusieurs entreprises après consultation ;
- la maîtrise d'ouvrage des opérations d'accession est assurée par la province Sud ou par un opérateur habitat désigné par la province Sud ;
- la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'amélioration de l'habitat est assurée par un opérateur habitat désigné par la province Sud, et la Maîtrise d'œuvre de l'opération est confiée à une ou plusieurs entreprises après consultation.

➤ **Foncier**

- Habitat locatif : les bailleurs sociaux, en charge de la production de logements locatifs, comme la SIC et le FCH, ont à disposition du foncier principalement constructible. D'autres opportunités foncières sont à prévoir pour répondre au programme et à la demande ;
- Accession à la propriété : au regard du précédent CD, il apparaît que beaucoup de demandeurs souhaitant accéder à la propriété ne disposent pas du foncier.

3. Plan de financement

Coût total et contractualisé : 6 113 330 000 FCFP

Origine des crédits et montants : défiscalisation, CDC, fonds propres bailleurs, cofinancements provenant du Fonds Social de l'Habitat, des communes et des porteurs de projets.

	Cout total	Part Etat		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%
€	51 229 705	38 422 279	75	12 807 426	25
FCFP	6 113 330 000	4 584 997 500		1 528 332 500	

A titre indicatif, le plan de financement sera décliné par programme, de la manière suivante :

		Cout total	Part Etat		Part province Sud	
			Montant	%	Montant	%
Locatif	€	26 089 705	19 567 279	75	6 522 426	25
	FCFP	3 113 330 000	2 334 997 500		778 332 500	
Accession	€	18 603 600	13 952 700	75	4 650 900	25
	FCFP	2 220 000 000	1 665 000 000		555 000 000	
Amélioration	€	6 536 400	4 902 300	75	1 634 100	25
	FCFP	780 000 000	585 000 000		195 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

- Echancier physique : début de travaux 2017, fin des travaux 2023.
- Contraintes, difficultés : mise en cohérence avec l'ensemble d'acteurs, foncier, coût du logement.
- Echancier financier prévisionnel :

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	10 245 941	10 245 941	10 245 941	10 245 941	10 245 941	51 229 705
FCFP	1 222 666 000	1 222 666 000	1 222 666 000	1 222 666 000	1 222 666 000	6 113 330 000

5. Impacts attendus

- effets attendus en termes d'emploi :
 - une moyenne de 1 000 emplois directs.
- effets attendus en termes de satisfaction des usagers :
 - 300 nouveaux ménages locataires par an ;
 - 280 nouveaux propriétaires de leurs logements chaque année ;
 - maintien des ménages propriétaires de leurs logements à domicile et amélioration des conditions de vie des locataires ;
 - protection des locataires victimes des « vendeurs de sommeil » ;
 - permettre aux familles de bénéficier de l'ALT, création de logements sociaux dans le parc privé, pallier au manque de terrain, créer de la mixité sociale.
- effets attendus en termes d'environnement :
 - travaux réalisés dans le respect des exigences: production d'eau chaude solaire, équipement basse consommation en énergie et éventuellement production en électricité photovoltaïque ;
 - dynamique de rénovation urbaine dans les quartiers les plus anciens contribuant à leur sécurisation.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

- Exploitation et maintenance de l'opération :
 - gestion et l'entretien du parc assurés par les opérateurs/bailleurs ;
 - exploitation et maintenance des accessions et des travaux d'amélioration assurées par les propriétaires.
- L'investissement ne générera pas de ressources propres.
- L'investissement ne générera aucun coût à la charge de la collectivité.

7. Evaluation

- Opération relevant de l'enjeu « **R12 - Accès au logement** »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
R12-1	Nombre de logements conventionnés	Nb logements conventionnés à date parmi ceux ayant fait l'objet d'un accompagnement par le contrat	A l'engagement		Collectivité
R12-2	Nombre de logements livrés	nombre de logements livrés à date parmi ceux ayant fait l'objet d'un accompagnement par le contrat	A la livraison		Collectivité
R12-3	Nombre de logements livrés / nombre de foyers en attente de relogement	nombre de logements livrés à date parmi ceux ayant fait l'objet d'un accompagnement par le contrat de développement / nombre de demandes de logements sur le périmètre	A la livraison		Collectivité
R12-4	Nombre de personnes bénéficiaires des logements livrés (tous types)	à partir de la typologie des logements attribués par provinces, compter un nombre de personnes théorique	A la livraison		Collectivité
R12-5	Poids du poste logement dans le budget des ménages de la zone en T0 et en T+5	valeur moyenne du poste « logement » dans le budget des ménages pour la province / budget moyen des ménages dans la même province	En début et à la fin du contrat de développement		ISEE
R12-6	Nbe logements en accession livrés / nombre total de logements livrés	nombre de logements en accession livrés / nombre de logements livrés toutes catégories confondues	A la livraison		Collectivité
R12-7	Durée moyenne des projets entre la date de convention et la date de fin de travaux	nombre de mois	A la livraison		Haut-commissariat

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021 ETAT – PROVINCE SUD

ENJEU « R32 – Actions pour la jeunesse »

Opération n°III-1 : Chantiers d'insertion

1. Finalités et enjeux

Redonner une chance aux personnes en difficulté par l'articulation de :

- Une mesure d'aide à l'emploi ;
- Un accompagnement social et professionnel ;
- Une mise en situation professionnelle ;
- Une formation ;
- Une réalisation concrète.

Renforcer la politique d'investissement et d'embellissement d'une commune, d'une tribu, d'un quartier par la réhabilitation de bâtiment, travaux publics, espaces verts, environnement, agriculture, horticulture, embellissement, multimédia, artisanat, domaines culturel, artistique, touristique, etc.

Apporter une réponse collective à des problèmes sociaux localisés (délinquance, perturbation, dégradations, etc.) en intégrant le tissu associatif, social et coutumier, au sein d'un réseau de partenaires publics ou privés, l'État, la province Sud, les mairies, les établissements de formation, mission d'insertion des jeunes, association calédonienne pour le travail et l'insertion vers l'emploi.

Le dispositif « chantier d'insertion » propose une insertion par l'économique et contribue à la réinsertion des publics les plus éloignés de l'emploi. Il a été créé pour gérer des actions ponctuelles d'utilité sociale. Il permet d'accompagner par un contrat aidé les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle dans des secteurs géographiques où le bassin de l'emploi est parfois inexistant.

Depuis 2000, 169 chantiers d'insertion ont été pilotés et 1227 stagiaires y ont été recrutés pour participer à ces opérations de proximité dans 12 communes et 44 tribus de la province Sud. Le dispositif est reconnu dans les communes de la province et plus particulièrement dans les 51 tribus.

86 opérations sont à l'étude du service instructeur.

Les demandes sont déposées à la province par les responsables coutumiers et associatifs. Le calendrier 2016 propose 86 chantiers à la programmation pour un montant estimé à un milliard six cent mille quatre cent quatorze mille (1 600 414 000) francs. Le nombre de demandes à instruire est en augmentation chaque année, ces actions apportent une réponse collective à un besoin identifié et permettent la prévention de la délinquance en démarrant un parcours d'insertion sociale et professionnelle en restant dans un environnement familial.

2. Présentation technique

L'enjeu principal de ces actions est de permettre à des publics en difficulté de commencer un parcours basé sur la resocialisation, sur l'acquisition ou la réappropriation de gestes et d'habitudes professionnelles favorisant :

- la progression des jeunes et adultes, éloignés conjoncturellement de l'activité économique ;

- la participation à une action concrète utile au pays, à la tribu, au quartier et à ses habitants ;
- l'acquisition de savoir être et de savoir-faire pour favoriser la progression individuelle des stagiaires ;
- la découverte des métiers au travers d'une réalisation concrète ;
- l'apprentissage de la vie professionnelle pour des personnes sans expérience du monde du travail ;
- l'insertion sociale et la (re) mobilisation de personnes en situation de marginalisation ;
- l'accès à une expérience professionnelle et à l'emploi.

Ces actions doivent, en outre, répondre au moins à l'un des objectifs suivants :

- Mobiliser des personnes en difficulté et leur permettre de sortir de situations d'exclusion ;
- Apporter des réponses à d'éventuels problèmes sociaux et psychologiques ;
- Permettre la réappropriation par ses habitants d'une zone, d'un site ou d'un bâtiment ;
- Redonner confiance à une personne en lui proposant un contrat aidé, une rémunération et en la faisant participer à une réalisation concrète et collective ;
- Contribuer à détecter au travers d'une activité professionnelle les aptitudes de la personne et lui apporter des compétences transversales en vue de l'élaboration de son projet professionnel et de l'amélioration de son employabilité ;
- Apporter une réponse collective à des problèmes sociaux localisés qui peuvent perturber une communauté.

Chaque chantier d'insertion nécessite l'intervention d'un ou plusieurs opérateurs. Les opérateurs sont sélectionnés en fonction de la nature du projet, de leurs compétences à le réaliser et du budget prévu pour le chantier.

L'opérateur maître d'œuvre est un organisme de formation agréé, il est chargé de mener à bien la réalisation de l'ouvrage et de faire respecter les règles de sécurité et d'hygiène sur le chantier.

L'opérateur d'insertion est un organisme d'insertion agréé responsable du versement de la rémunération des stagiaires, de leur suivi individuel et de leur accompagnement social et professionnel.

3. Plan de financement

- Coût total : 500 000 000 CFP.

	Cout total	Part Etat		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%
€	4 190 000	3 142 500	75	1 047 500	25
FCFP	500 000 000	375 000 000		125 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

- Echancier physique : action permanente - programmation annuelle 10 opérations
- Contraintes, difficultés (mobilisation foncière par exemple), observations : le chantier d'insertion intervient prioritairement dans des quartiers de Nouméa, de l'agglomération ou en tribu au bénéfice des populations locales.

Les travaux qui font l'objet de chantiers d'insertion concernent des propriétés ou des biens appartenant à des collectivités ou des terres coutumières et présentent un intérêt social, culturel, environnemental ou économique pour la collectivité concernée.

- Maîtrise d'ouvrage de l'opération assurée à la DEFE (Direction de l'Economie, de la Formation et de l'Emploi) par le Service Médiation, Insertion et Prévention.
- Personnels affectés : 2 postes dont 1 Chef de service du Service de Médiation, d'Insertion et de Prévention, 1 chargé d'étude, postes financés par la province Sud hors contrat
- Echancier financier prévisionnel : l'opération ne sera pas terminée en 2021

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	838 000	838 000	838 000	838 000	838 000	4 190 000
FCFP	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000

5. Impacts attendus

➤ *sur le développement*

- Les chantiers permettent le développement des manifestations et des événements en tribu qu'ils soient économiques (camps de vacances, accueil touristique, raid, marché), culturels, de loisirs, sportifs, religieux ou coutumiers ;
- Le lien social est créé ou recréé entre les jeunes et les plus anciens ;
- La jeunesse retrouve une certaine motivation et s'implique dans une activité en faveur de toute la tribu, sur le chemin d'un avenir commun ;
- Ce dispositif donne des moyens analogues aux jeunes de brousse comme à ceux de l'agglomération et, de ce fait lutte, contre l'exclusion ;
- Ils facilitent la tenue des permanences des différents organismes concernant la santé, l'emploi, l'insertion, la délinquance, les projets économiques etc. ;

Les bâtiments construits type cuisine, bloc sanitaire, maison commune permettent le développement des manifestations et des événements en tribu qu'ils soient économiques, touristiques, culturels, de loisirs, sportifs, religieux ou coutumiers.

➤ *Les résultats attendus pour les stagiaires :*

- La progression des jeunes et adultes éloignés de l'activité économique ;
- La participation à une action concrète utile à la collectivité ;
- L'acquisition de savoir être et de savoir-faire pour favoriser la progression individuelle des participants ;
- La découverte des métiers et une remise à niveau au travers d'une réalisation concrète ;
- L'apprentissage de la vie professionnelle pour des personnes sans expérience du monde du travail ;
- L'insertion sociale et la remobilisation des personnes en situation de marginalisation ;
- L'accès à la formation pour des personnes sans qualification ;
- L'accès à une expérience professionnelle et à l'emploi.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

Sans objet.

7. Evaluation

Opération relevant de l'enjeu « **R32 – Actions pour la jeunesse** »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	500/600	Collectivité
R32-2	Nb personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-3	Nb événements organisés par les institutions et associations / an	Nombre d'événements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-4	Nb de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisé / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
R32-5	Nb de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / Nb mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-6	Nb mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / Nb total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-7	Nb projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021
ETAT – PROVINCE SUD**

ENJEU « R32 – Actions pour la jeunesse »

Opération n°III-2 : Lutte contre l'exclusion à la tribu de Saint-Louis

1. Finalités et enjeux

- **Apporter une réponse collective à des problèmes sociaux localisés, en favorisant l'insertion par l'emploi ;**
- Lutter contre les exclusions et la marginalisation sociale et professionnelle par des mesures favorisant l'employabilité des personnes ;
- **Revaloriser l'image des personnes :**
- accompagner les personnes dans la construction de leurs projets professionnels ;
- permettre l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire.
- **Renforcer le développement économique et social de la tribu** en mobilisant le réseau associatif, social et coutumier au sein d'un réseau de partenaires publics ou privés, l'Etat, la province Sud, la Mairie du Mont-Dore, les établissements de formation, mission d'insertion des jeunes (MIJ), association calédonienne pour le travail et l'insertion vers l'emploi (ACTIVE). Et cela afin de :
 - développer le maillage associatif ;
 - favoriser le développement de projets à vocation économique ou social ;
 - valoriser le patrimoine culturel et historique de la tribu.

➤ Etat des lieux

La tribu se paupérise, comme en témoigne l'habitat précaire et les familles privées de l'eau courante et de l'électricité. La distance sociale observée entre la population de la tribu et les autres espaces sociaux (espace administratif, marché du travail, institutions...) semble être importantes d'où des stratégies d'évitement ou d'incursion puis de replis. La population de Saint-Louis est pour partie marginalisée du marché du travail. En comparaison avec le Mont-Dore la proportion de jeunes (20-29 ans) qui travaille est inférieure de 25%. Le taux de jeunes déclaré comme chômeur est en moyenne supérieur de 80%. Et très peu de jeunes sont en capacité de s'installer avant 30 ans.

L'insertion des jeunes adultes à l'économie classique est entravée par de nombreux freins, dont notamment, l'absence de formation. Le niveau de diplôme est assez faible et les prérequis à l'employabilité sont difficiles à mettre en place. Le taux de scolarisation et d'étude « accuse un déficit de 30% par rapport au Mont-Dore ». 40% des 15-24 (environ 220 jeunes), sont hors système économique et scolaire. Aux difficultés économiques, s'ajoutent des difficultés d'ordre social (famille éclatée, consommation de drogue, grossesse non désirée...). Ainsi il y a une prédominance des familles élargies et nombreuses (foyer de plus de 5 membres) où la monoparentalité est souvent intégrée à la famille élargie. La promiscuité et les inégalités favorisent les pratiques délinquantes. Ainsi, les formes d'exclusions sur ce territoire sont multiples (exclusion sociale, exclusion professionnelle, exclusion scolaire...).

La structuration sociale de la tribu (conflit coutumier et paupérisation) a favorisé l'émergence d'un phénomène de « bande » où la « socialisation à la petite délinquance » peut pousser à l'engagement dans de véritables « carrières » délinquantes. La population de Saint-Louis représente 5% de la population totale du Mont-Dore. Cependant Saint-Louis représente 17% des condamnés de la commune et 100% des mineurs incarcérés de la commune.

Historique

- une tribu qui se situe dans l'agglomération du Grand Nouméa ;
- une tribu à l'histoire et la composition complexe ;
- un territoire historiquement mal maîtrisé par la puissance publique ;
- une tribu qui a connu de manière récurrente des épisodes de violence ;
- une tribu qui connaît de graves dissensions coutumières : deux chefferies sont en désaccord sur la légitimité de l'autorité et la compétence foncière.

Situation sociale

- un effritement des formes d'autorité et de solidarités traditionnelles ;
- un phénomène de « bande » qui peut pousser à l'engagement dans de véritables « carrières » délinquantes ;
- une partie de la population est marginalisée du marché du travail ;
- un processus de paupérisation d'une partie de la population de la tribu ;
- l'insertion des jeunes adultes à l'économie classique est entravée par de nombreux freins sociaux ;
- une population dont le niveau de diplôme est assez faible et dont les pré-requis à l'employabilité sont difficiles à mettre en place.

2. Présentation technique

Située au cœur de la commune du Mont-Dore, la tribu de Saint-Louis est traversée depuis de nombreuses années par des tensions. La tribu est caractérisée par un cadre social extrêmement fragmenté avec d'un côté une division en deux chefferies (qui induit de multiples conflits claniques) et, d'un autre côté, un processus de marginalisation de certaines factions de la population. A ce contexte difficile, s'ajoute un phénomène de délinquance qui s'intensifie au fil des années. Ainsi, la structuration sociale de la tribu (éclatée et défavorisée socialement) a favorisé l'émergence d'un phénomène de « bande » où « la socialisation à la petite délinquance » peut pousser à l'engagement dans de véritables « carrières » délinquantes. C'est donc dans un contexte extrêmement difficile que la DEFE intervient. En effet, les actes de délinquances sont réguliers au niveau de la tribu.

1/ Identification de 296 personnes avec les partenaires du COPIL ;

2/ Travail de terrain afin de dynamiser le tissu associatif ;

3/ Identification des associations de la tribu et des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ;

4/ Construction d'un plan d'action localisé pour chaque association et individualisé pour chaque personne reçue ;

5/ Mise en œuvre des solutions pour l'accès à l'emploi.

Budget annuel	Type d'action	opérations
200 000	Permis de conduire	Pour les demandeurs d'emploi
8 000 000	Mesures d'aides à l'emploi	Ces mesures en fonction du parcours individualisé permettent une véritable immersion professionnelle.
3 000 000	Module d'accompagnement formation	pour financer les formations individuelles qualifiantes
1 000 000	Transport Mobilité	achat de tickets de bus, prise en charge de transports, dans le cadre de parcours d'accompagnement vers l'emploi
7 800 000	Accompagnement individuel	Un entretien de diagnostic (déterminer les freins éventuels, présenter l'accompagnement et sa mise en place à chaque demandeur d'emploi) pour la phase d'élaboration et de suivi du projet professionnel

3. Plan de financement

Coût total : 100 000 000 CFP

Coût contractualisé 75 % Etat et Province 25 %

Origine des crédits et montants (contrat, emprunt, défiscalisation...)

Plan de financement sollicité

	Cout total	Part Etat		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%
€	838 000	628 500	75	209 500	25
FCFP	100 000 000	75 000 000		25 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

- Maîtrise d'ouvrage de l'opération assurée à la DEFE (Direction de l'Economie, de la Formation et de l'Emploi) par le Service Médiation, Insertion et Prévention.
- Personnels affectés : 2 postes dont 1 Chef de service du Service de Médiation, d'Insertion et de Prévention, 1 chargé d'étude, postes financés par la province Sud hors contrat.
- Maîtrise d'œuvre de l'opération confiée à : chaque mesure nécessite l'intervention d'un ou plusieurs opérateurs. Les opérateurs sont sélectionnés en fonction de la nature du projet, de leurs compétences à le réaliser et du budget prévu pour le projet.
- Tiers à l'opération : oui – observations : Coutumier, association, organismes de formation, organismes d'insertion, tout opérateur validé dans le cadre du COPIL de Saint-Louis.
- Foncier maîtrisé : oui – observations : à la tribu et au bénéfice de la tribu ;
- Echancier financier prévisionnel : l'opération ne sera pas terminée en 2021.

Echancier financier prévisionnel.

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	167 600	167 600	167 600	167 600	167 600	838 000
FCFP	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000

5. Impacts attendus

Les résultats attendus pour les stagiaires :

- la progression des jeunes et adultes, éloignés de l'activité économique ;
- la participation à une action concrète utile à la collectivité ;
- l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire pour favoriser la progression individuelle des participants ;
- l'insertion sociale et la remobilisation des personnes en situation de marginalisation ;
- l'accès à la formation pour des personnes sans qualification ;
- l'accès à une expérience professionnelle et à l'emploi ;
- la progression des jeunes et adultes, éloignés de l'activité économique.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

Sans objet.

7. Evaluation

c) *Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021*

- Opération relevant de l'enjeu « R32 – Actions pour la jeunesse »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	350	Collectivité
R32-2	Nb personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-3	Nb événements organisés par les institutions et associations / an	Nombre d'événements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-4	Nb de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisé / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
R32-5	Nb de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / Nb mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-6	Nb mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / Nb total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	En début et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat
R32-7	Nb projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021
ETAT – PROVINCE SUD**

ENJEU « R21 – Santé et accès aux soins »

**Opération n°IV-1 : Restructuration et extension des maisons de santé de
« brousse »**

1. Finalités et enjeux

Dans le cadre de son schéma directeur, la DPASS réorganise l'offre sanitaire et sociale dans toutes les communes de l'intérieur en créant des unités de proximité rassemblant un ensemble de prestations au plus près de la population.

4 communes ont été ciblées comme prioritaires au regard de ces objectifs : Yaté, Thio, l'Île des Pins et Boulouparis.

➤ **Construction de la maison de santé de Yaté**

L'actuel centre médicosocial de Yaté est devenu exigu et ne répond pas à la démarche pluridisciplinaire que la province Sud s'efforce de mettre en œuvre dans ces structures. Il a donc été envisagé de construire une maison de santé sur le lot n°44 du lotissement municipal de Waho, mis à disposition par la commune.

La nouvelle maison de santé, répondant aux besoins de la population, doit pouvoir maintenir l'activité de médecine générale de l'actuel centre médicosocial et intégrer :

- Un pôle social pour les permanences de l'assistante sociale de secteur et de l'agent de l'aide médicale ;
- Des salles de consultation de médecines spécialisées (ORL, gynécologue, pédiatre...) ;
- Une unité améliorée de traitement des urgences.

➤ **Restructuration et extension de la maison de santé de Thio**

A Thio, le Centre médico-social représente la seule offre de soins sur la commune. Il propose des prestations 24h/24h toute l'année et prend en charge toute l'activité médicale et sociale de la commune, y compris les urgences et accueille également des patients de Canala (dialyses).

Avec plus de 7000 consultations de médecine générale, plus de 500 urgences et plus de 10 000 actes infirmiers par an, le centre médico-social de Thio est celui qui a l'activité médicale la plus importante des centres médico-sociaux des communes de l'intérieur de la province Sud.

Du fait de l'augmentation d'activité liée notamment à l'évolution démographique, un troisième poste de médecin a été créé. De plus, compte tenu de son éloignement et pour éviter de nombreux déplacements sur Nouméa, des vacataires se rendent régulièrement au centre médico-social de Thio pour des prestations spécialisées, médicales (gynécologue, cardiologue, ORL...) paramédicales (orthophoniste, diététicien, psychologue...) ou sociales (aide médicale).

La distribution actuelle du bâtiment et les surfaces disponibles permettent difficilement d'accueillir les vacataires dans de bonnes conditions et la pluridisciplinarité (permanences de vacataires en même temps), pourtant nécessaire, est quasi impossible à organiser. Le plus souvent ces vacataires sont installés dans deux bureaux exigus situés dans un vieux chalet en bois usé et détérioré par le temps.

Les salles médicalisées et techniques dédiées aux soins (soins, urgence, sagefemme, consultation, radiologie et pharmacie) sont éclatées au sein du bâtiment et doivent être rapprochées pour une meilleure efficacité.

Les conditions d'accueil du public ne permettent pas de pouvoir garantir la confidentialité, pourtant indispensable.

Au total, le centre médico-social est un des plus anciens de la province et les locaux sont vétustes et trop exigus compte tenu du développement des activités.

Objectifs globaux et spécifiques de l'opération :

- Augmenter la surface et repenser la distribution existante des locaux ;
- Remplacer les locaux vétustes (chalets bois) ;
- Améliorer l'offre de soins en regroupant les locaux de soins et de traitement des urgences ;
- Améliorer la confidentialité, l'accueil des usagers et la sécurité du personnel (nuit et WE notamment).

➤ **Rénovation et extension de la maison de santé de l'île des Pins**

A l'île des Pins, le centre médico-social est la seule structure médicale et sanitaire de l'île dont dépend une population résidente de 2000 habitants et auxquels se rajoute une fluctuation pendulaire et croissante de populations (enfants scolarisés ou travailleurs sur la grande Terre) et une forte fréquentation touristique (2000 à 3000 croisiéristes deux fois par semaine à l'arrivée des bateaux et plusieurs centaines durant les vacances scolaires).

Avec plus de 6000 consultations de médecine générale, plus de 500 urgences et plus de 8 000 actes infirmiers par an, le centre médico-social de l'île des Pins a une activité soutenue en croissance constante depuis 2012 (+34,66% de consultations).

Compte tenu de son éloignement et pour éviter de nombreux déplacements en avion sur Nouméa, des vacataires se rendent régulièrement au centre médico-social de l'île des Pins pour des prestations spécialisées, médicales (gynécologue, cardiologue, ORL, psychiatre...) paramédicales (orthophoniste, diététicien, psychologue...) ou sociales (aide médicale).

La distribution actuelle du bâtiment et les surfaces disponibles permettent difficilement d'accueillir les vacataires dans de bonnes conditions et la pluridisciplinarité (permanences de vacataires en même temps), pourtant nécessaire, est quasi impossible à organiser.

Les salles médicalisées et techniques dédiées aux soins (soins, urgence, sage femme, consultation, radiologie et pharmacie) sont éclatées au sein du bâtiment et doivent être redistribuées pour une meilleure efficacité.

Aucun foncier n'est disponible pour la construction d'un nouveau bâtiment, de plus, l'emplacement actuel est idéalement situé à côté de la mairie, au cœur du village de Vao.

Objectifs globaux et spécifiques de l'opération :

- Reconfigurer le centre médico-social à la hauteur des besoins nouveaux de la population ;
- Augmenter la surface du dispensaire ;
- Rénover des locaux devenus insalubres.

➤ **Maison de santé de BOULOUPARIS**

Des études sont à mener pour la construction d'une maison de santé analogue à celles existantes dans l'intérieur de la province Sud, sur cette commune qui présente un problème de répartition de l'offre sanitaire.

2. Présentation technique

➤ **Construction de la maison de santé de Yaté**

Les études de conception du projet ont été menées dans le cadre du contrat de développement Etat province Sud 2011-2016.

Le tableau des surfaces est le suivant :

Maison de santé de Yaté	Désignation	Surface utile m ²	Personnel
A	Unité d'accueil	120	2
B	Unité sociale	40	2
C	Unité médicale	170	6
D	Unité de soins curatifs	170	3
E	Locaux médicaux	50	
F	Locaux du personnel	125	1
TOTAL		675	14

La construction de cette maison de santé est évaluée à 345 MF.

➤ **Restructuration et extension de la maison de santé de Thio**

Description : le CMS actuel s'étend sur environ 350m². Les surfaces à rénover représentent une centaine de m² (actuelle salle d'urgence, salle d'échographie, bureau sage-femme, salle de gynécologie, salle d'attente sage-femme, pour devenir des bureaux de consultation au profit des vacataires et des médecins).

Les surfaces à construire représentent une centaine de m² également pour créer une salle d'urgence, une salle d'échographie, une salle de gynécologie/sage-femme et une salle d'attente sage-femme.

L'opération devra être menée en site occupé.

Modalités de mise en œuvre :

- Maîtrise d'ouvrage de l'opération assurée par la Province sud ;
- Maîtrise d'œuvre de l'opération : à définir ;
- Tiers à l'opération : oui

La restructuration et l'extension de cette maison de santé sont évaluées à 70 MF.

➤ **Rénovation et extension de la maison de santé de l'île des Pins**

L'opération consiste à :

- Construire une extension du dispensaire ;
- Prévoir la réfection des sols, des plafonds et des menuiseries de l'existant ;
- Prévoir le remplacement des paillasse carrelées existantes par des paillasse aux normes ;
- Prévoir installation du réseau eau chaude solaire ;
- Prévoir l'installation d'une cuve à eau sur la partie haute du terrain ;
- Prévoir extension de la clôture périphérique + portails ;
- Prévoir le traitement des éléments amiantés (radiologie).

L'opération devra être menée en site occupé.

Modalités de mise en œuvre :

- Maîtrise d'ouvrage de l'opération assurée par la Province sud ;
- Maîtrise d'œuvre de l'opération : à définir ;
- Tiers à l'opération : oui.

La rénovation et l'extension de cette maison de santé sont évaluées à 120 000 000 F CFP.

➤ **Maison de santé de BOULOUPARIS**

L'opération consiste à mener les études.

Modalités de mise en œuvre :

- Maîtrise d'ouvrage de l'opération assurée par la Province sud ;
- Maîtrise d'œuvre de l'opération : à définir ;
- Tiers à l'opération : oui.

Le coût de ces études est évalué à 25 000 000 F CFP.

3. Plan de financement

- Coût total : 560 000 000 FCFP
- Coût contractualisé : 560 000 000 FCFP

	Cout total	Part Etat		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%
€	4 692 800	3 519 600	75	1 173 200	25
FCFP	560 000 000	420 000 000		140 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation :

➤ Construction de la maison de santé de Yaté

- Année prévue de démarrage de l'opération : 2017
- Durée prévue de réalisation de l'opération : 2 ans
- Opération terminée en 2021: oui – observations
- Foncier : Le projet a été discuté avec la mairie de Yaté qui a mis à la disposition de la province Sud un lot dans le lotissement municipal de Waho sur la commune de Yaté.

➤ Restructuration et extension de la maison de santé de Thio

- Année prévue de démarrage de l'opération : 2017
- Durée prévue de réalisation de l'opération : 2 ans
- Opération terminée en 2021 : oui – observations
- Foncier : parcelle provinciale du CMS en respectant une limite minimum de 4 mètres autour des bâtiments existants (afin d'éviter qu'un incendie ne puisse se propager rapidement de l'un à l'autre).

➤ Rénovation et extension de la maison de santé de l'Ile des Pins

- Année prévue de démarrage de l'opération : 2017
- Durée prévue de réalisation de l'opération : 3 ans
- Opération terminée en 2021 : oui
- Foncier : acquis (sur le site de l'actuel CMS)

➤ Maison de santé de BOULOUPARIS

Des études sont à mener sur cette commune qui présente un problème de répartition de l'offre sanitaire.

- Année prévue de démarrage de l'opération : 2017 (concours).
- Durée prévue de réalisation de l'opération : 2 ans.
- Opération terminée en 2021 : oui.

Echéancier financier prévisionnel

		2017	2018	2019	2020	2021	Total
Yaté	€	2 765 400	125 700	-	-	-	2 891 100
	FCFP	330 000 000	15 000 000	-	-	-	345 000 000
Thio	€	58 660	527 940	-	-	-	586 600
	FCFP	7 000 000	63 000 000	-	-	-	70 000 000
Ile des Pins	€	-	754 200	251 400	-	-	1 005 600
	FCFP	-	90 000 000	30 000 000	-	-	120 000 000
Boulouparis	€	83 800	125 700	-	-	-	209 500
	FCFP	10 000 000	15 000 000	-	-	-	25 000 000
Total	€	2 907 860	1 533 540	251 400	-	-	4 692 800
	FCFP	347 000 000	183 000 000	30 000 000	-	-	560 000 000

5. Impacts attendus

Création de vacances et de prestations supplémentaires.

Pour les usagers, la possibilité d'avoir un avis spécialisé et une large gamme de prestations sur place est un avantage indéniable permettant d'éviter un déplacement sur Nouméa.

Par ailleurs, l'arrivée d'un troisième médecin sur Thio diminue les temps d'attente et améliore la disponibilité médicale notamment pendant les gardes.

La diminution des déplacements améliore le bilan carbone.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération sont gérées en régie directe par la province (DPASS).

L'investissement ne va générer aucune autre ressource supplémentaire que celle liée à l'activité actuelle du centre.

La charge au budget de la collectivité, liée à l'exploitation ou/et à la maintenance de l'investissement sur les maisons de santé de l'île des Pins et Thio sera de 2 000 000 F CFP par an par structure.

En ce qui concerne la maison de santé de Yaté le coût sera de 5 000 000 F CFP par an.

7. Evaluation

Opération relevant de l'enjeu « R21 – Santé et accès aux soins »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
R21-1	Nombre de lits disponibles dans la zone en T0 et T+5	nombre de places en hospitalisation dans les structures accessibles en moins de deux heures pour la population de la zone concernée par le projet	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur T0 et à la fin du contrat de développement	Les lits d'hospitalisation (court, moyen et long séjour) les plus proches se trouvent à Nouméa	Collectivité
R21-2	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat
R21-3	Enquête de satisfaction auprès de la population cible	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Une enquête de satisfaction sera montée au début et à la fin du projet	Collectivité

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021
ETAT PROVINCE SUD****ENJEU « R22 - Accès à la culture »****Opération n°IV-2 : Espace culturel de DEVA****Historique du projet**

Soucieuse d'associer les populations locales à la mise en valeur de la propriété provinciale de Deva, à Bourail, en 2008, la province Sud a signé avec la mairie de Bourail et le GDPL Mwe Ara un protocole d'accord pour la mise en valeur du domaine de Deva dans lequel sont notamment prévus la mise en œuvre d'un village historique et culturel kanak, ainsi qu'un espace dédié aux cultures du pays et du Pacifique.

En 2011, la province Sud a mis en place des comités techniques - associant l'ensemble des communautés - chargés de réfléchir sur ces projets culturels. Il a alors été décidé de réunir les deux projets en un seul espace dans un souci de mutualisation des moyens mais surtout de symboliser le « vivre ensemble » par le fait de « faire ensemble ».

En 2012-2013, un programme d'opérations a été rédigé. Il a permis le lancement d'un concours d'architecture en novembre 2013. En 2014, 4 projets architecturaux ont été remis et analysés. Aucun de ces projets n'a été jugé satisfaisant (programme non compris ou dépassement important d'enveloppe), de plus, le projet s'avérait prématuré vis-à-vis de l'avancement de l'aménagement global du Domaine.

Le domaine de Deva a vu en 2015 l'inauguration de l'hôtel Sheraton et l'adoption de son schéma directeur d'aménagement, qui prévoit notamment le développement prochain de nouvelles structures d'hébergement (village vacances, camping, cabanes). De nouvelles offres d'activités touristiques sont mises en place, et la fréquentation du Domaine est en pleine croissance.

Il est donc aujourd'hui temps de développer un espace culturel de qualité, et pour cela, de revoir le programme et le mode de mise en œuvre du projet en prévoyant notamment une montée en charge progressive en fonction du développement de la zone et des capacités locales de gestion et d'animation.

1. Finalités et enjeux

L'objectif de ce projet est de créer un espace culturel à Deva, commune de Bourail, qui permettra une nouvelle offre culturelle au Nord de la province Sud, tout en étant complémentaire des offres existantes.

L'Espace culturel de Deva est à la fois un projet de site, puisqu'il a pour vocation de valoriser le patrimoine historique et culturel de Deva, et un projet « pays », car il a aussi pour ambition d'être un lieu de rencontre et d'échanges entre les différentes communautés de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique, symbole du « Destin Commun ».

2. Présentation technique

- Description de l'opération :

L'opération consiste à construire à Deva, un espace culturel à vocation touristique comprenant un village culturel kanak, un espace dédié aux cultures du pays et du Pacifique et des espaces communs.

- Modalités de mise en œuvre :

Maîtrise d'ouvrage : province Sud

Maîtrise d'œuvre : non déterminée à ce stade. A déterminer en fonction des phases.

- Foncier : provincial

3. Plan de financement :

Coût total : 200 000 000 FCFP

	Cout total	Part Etat		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%
€	1 676 000	1 257 000	75	419 000	25
FCFP	200 000 000	150 000 000		50 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

- Echancier physique (calendrier prévisionnel des travaux, études, APS, APD, début de travaux, fin des travaux, date de mise en service de l'équipement)

- 1) Plan général d'aménagement : 2017/2018
- 2) Premiers aménagements : 2018
- 3) Sélection du projet architectural bâtiments : 2019
- 4) Procédure d'appel d'offres et engagement du marché, échéance : 2019
- 5) Réalisation des travaux : 2020
- 6) Date de mise en service de l'équipement : 2020
- 7) Fin des travaux : 2020

- Contraintes, difficultés : sans

- Echancier financier prévisionnel (sur le coût contractualisé)

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	41 900	419 000	419 000	796 100	0	1 676 000
FCFP	5 000 000	50 000 000	50 000 000	95 000 000	0	200 000 000

5. Impacts attendus

- effets attendus en termes d'emploi :

Emplois directs :

- Durant le chantier : une dizaine de corps de métiers différents engendrant l'emploi de 15 personnes en moyenne par mois pendant la durée des 13 mois de chantier.
- Durant la phase d'exploitation : 3 agents pour gérer le centre : 1 responsable, 1 chargé des animations et des expositions et 1 agent d'accueil et administratif (soit 10 millions environ pour la rémunération du personnel).

Emplois indirects : prestataire de ménage, espaces verts, artistes vacataires, guides...

- effets attendus en termes de satisfaction des usagers :

Les deux principaux objectifs de cette opération sont la mise en valeur du patrimoine historique et culturel de Deva, notamment vis-à-vis des touristes, et la création d'un espace de dialogue interculturel pour les différentes communautés de Nouvelle-Calédonie. A travers ses différents espaces (village historique et culturel kanak, espace dédié aux cultures du pays et du Pacifique, etc), l'Espace culturel de Deva va permettre de traiter des thématiques telles que : l'histoire ancienne du site, le patrimoine kanak matériel et immatériel, la culture kanak d'hier et d'aujourd'hui, l'histoire et l'expression contemporaine des différentes cultures du pays mettant ainsi en lumière la richesse du patrimoine et la diversité culturelle calédonienne.

- effets attendus en termes d'environnement :

Le programme prévoit la mise en place d'équipements performants en matière de consommation énergétique, notamment, une attention particulière sera apportée au projet en l'intégrant harmonieusement dans son environnement immédiat.

En phase de réalisation des travaux la province Sud s'inscrit dans le cadre de la charte chantier vert.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

- La structure sera gérée par la SEM MWE ARA ;
- Il est prévu que le projet génère des ressources propres représentant 20% du coût d'exploitation ;
- Le projet ne générera pas de charges supplémentaires sur le budget de la collectivité, liée à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement (sous réserve ressources SEM MWE ARA via paiement entrées au domaine)

7. Evaluation

Opération relevant de l'enjeu « R22 - Accès à la culture »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
R22-1	NB manifestations programmées dans la région cible	Nombre d'événements culturels organisés dans les communes concernées par le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R22-2	Nombre d'adhérents aux nouvelles structures culturelles / population cible	nombre de titulaires d'une carte d'accès à l'équipement culturel / population des communes desservies par le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R22-3	Nombre de créations locales soutenues par les nouvelles structures	nombre de manifestations artistiques réalisées par des artistes locaux et inscrites au programme de l'équipement culturel	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R22-4	Nombre de visiteurs ou nombre de personnes impactées / coût de fonctionnement, comparé au même ratio avant construction	nombre d'entrées de l'année dans l'équipement culturel rapporté au budget de fonctionnement de l'équipement culturel	1 an après mise en service de la structure	Compléter dans la fiche projet si équipement préexistant	Collectivité
R22-5	Enquête auprès de la population cible pour vérifier que tout le monde accède à la culture	mesure de l'origine des utilisateurs de l'équipement	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Compléter dans la fiche projet (oui ou non)	Collectivité
R22-6	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

5. Impacts attendus

- CDD à temps partiel annuels de 130 à 150 accompagnateurs. Contrat tri annuel à temps plein de 18 coordonnateurs du dispositif.
- La prise en charge des jeunes scolaires après l'école pour des aides aux devoirs rassure et reconforte les parents salariés. Les effets positifs de cet encadrement sur le comportement des enfants en classe aident les maîtres.
- L'éveil à la protection de l'environnement est l'un des domaines d'ouverture de l'accompagnement à la scolarité sur le monde.
- Favoriser chez l'enfant le goût de l'apprentissage.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté :

Opération de fonctionnement.

7. Evaluation

d) Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « **D12 – Education et formation** »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
D12-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	1200	Collectivité
D12-2	Evolution du taux de réussite aux examens en T0 et T+5	nombre de lauréats aux examens (ou passage niveau supérieur) préparés dans le nouvel équipement, rapporté au nombre d'inscrits dans cet établissement	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
D12-3	Nombre de bénéficiaires / population concernée	nombre d'inscrit dans le nouvel équipement de formation, rapporté à la population desservie par cet équipement	1 an après mise en service de la structure		Vice-rectorat

e) Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité

- Indicateurs proposés

Nombre de bénéficiaires / inscrits

Taux d'assiduité des bénéficiaires

5. Impacts attendus :

- Réussite scolaire, équilibre psychologique de jeunes adolescents, éveil à l'environnement et à la culture sont autant d'éléments nécessaires à leur future insertion sociale et professionnelle ;
- La protection de l'environnement est un invariant des projets éducatifs des internats ;
- Favoriser le vivre ensemble et le respect de l'autre.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

Sans objet.

7. Evaluation***f) Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021***

Opération relevant de l'enjeu « D12 – Education et formation »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
D12-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	380	Collectivité
D12-2	Evolution du taux de réussite aux examens en T0 et T+5	nombre de lauréats aux examens (ou passage niveau supérieur) préparés dans le nouvel équipement, rapporté au nombre d'inscrits dans cet établissement	En début et à la fin du contrat de développement	Compléter dans la fiche projet	Vice-rectorat
D12-3	Nombre de bénéficiaires / population concernée	nombre d'inscrit dans le nouvel équipement de formation, rapporté à la population desservie par cet équipement	1 an après mise en service de la structure		Vice-rectorat

g) Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité

- Indicateurs proposés :
 - Nb bénéficiaires
 - réussite aux examens/nb candidats dans les effectifs d'internes.

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021
ETAT – PROVINCE SUD**

ENJEU « D12 – Education et formation »

Opération n°V-3 : Soutien à l'enseignement privé

1. Finalités et enjeux

- Depuis deux générations de contrat, un engagement a été pris pour mettre au niveau de ceux de l'enseignement public, les établissements de l'enseignement privé, généralement anciens. Il s'agit de leur permettre d'offrir aux jeunes de la province Sud inscrits dans ces établissements les conditions de travail adaptées aux apprentissages. Chaque année près de 200 MF est ainsi investi dans ce domaine. Cela a permis lors des générations de contrats précédents, la mise aux normes des internats de Bourail de la DDEC, le désamiantage du lycée Do Kamo, la réfection des cantines de plusieurs établissements, le financement du réfectoire du nouveau collège du Mont Dore.
- Objectifs globaux et spécifiques de l'opération : les besoins d'investissement pour les directions privées (DDEC, ASEE, FELP) s'organisent autour de 4 axes :
 - Sécurité hygiène ;
 - Rénovation de bâtiments anciens et mises aux normes ;
 - adaptation des locaux aux programmes et accueil.

La mise en normes et de raccordement aux réseaux d'assainissement sont obligatoires et ont un coût très important.

2. Présentation technique

- Description de l'opération : travaux d'investissement des établissements des enseignements privés.
- Modalités de mise en œuvre : convention d'investissement avec les trois enseignements privés (FELP, DDEC, ASEE), qui sont maîtres d'ouvrage.
- Foncier : propriété des enseignements privés.

3. Plan de financement

- Coût total : 1 000 000 000 F FCP, par tranche annuelle de 200 000 000 F FCP environ.
- Coût contractualisé : 1 000 000 000 F FCP.
- Origine des crédits et montants : contrat de développement.
- Plan de financement sollicité :

	Coût total	Part Etat		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%
€	8 380 000	6 285 000	75	2 095 000	25
FCFP	1 000 000 000	750 000 000		250 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation :

- Echancier physique : établi avec les enseignements privés par convention quinquennale.
- Contraintes, difficultés (mobilisation foncière par exemple) : sans
- Echancier financier prévisionnel (sur le coût contractualisé) :

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	1 676 000	1 676 000	1 676 000	1 676 000	1 676 000	8 380 000
FCFP	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 000 000 000

5. Impacts attendus :

- Effets attendus en termes de satisfaction des usagers : amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves des enseignements privés.
- Effets attendus en termes d'environnement : répondre aux normes, notamment en matière ICPE.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

- l'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées par les exploitants ;
- L'investissement ne générera pas de ressources propres ;
- L'exploitation et la maintenance de l'investissement ne généreront pas de coût à la charge du budget de la collectivité.

7. Evaluation

Opération relevant de l'enjeu « **D12 – Education et formation** »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
D12-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	12 000	Collectivité
D12-2	Evolution du taux de réussite aux examens en T0 et T+5	nombre de lauréats aux examens (ou passage niveau supérieur) préparés dans le nouvel équipement, rapporté au nombre d'inscrits dans cet établissement	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
D12-3	Nombre de bénéficiaires / population concernée	nombre d'inscrit dans le nouvel équipement de formation, rapporté à la population desservie par cet équipement	1 an après mise en service de la structure		Vice-rectorat

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021
ETAT – PROVINCE SUD**

ENJEU « D22 – Environnement et biodiversité »

Opération n°VI-1 : Accord-cadre ADEME-PS

1. Finalités et enjeux

- Etat des lieux

La province Sud dispose d'une feuille de route ambitieuse en matière de prévention et de modernisation de la gestion des déchets, matérialisée sous la forme d'un schéma provincial de gestion des déchets voté en assemblée de province en novembre 2012, pour la période 2013-2018. Révisé tous les 5 ans, ce schéma fera l'objet d'une mise à jour courant 2018.

Malgré les progrès réalisés depuis quinze ans, la province Sud doit poursuivre ses efforts afin prévenir la production des déchets, développer ses filières de valorisation et achever d'équiper ses communes en équipements structurants. L'enjeu consiste à inscrire la province sud et les territoires qui s'y inscrivent dans une dynamique d'économie circulaire.

L'ADEME intervient en province Sud comme partenaire technique et financier dans le domaine des déchets et du développement durable. Depuis sa mise en place sur le territoire, plusieurs accords-cadres pluriannuels ont été conclus entre l'ADEME et la province Sud puis déclinés en conventions d'application annuelles. Les actions entreprises sont financées 50%-50% par les deux partenaires.

	Montant (F cfp)	Exemples d'actions menées
Accord cadre 2000-2007	545 750 000	<ul style="list-style-type: none"> - Construction du centre de transfert et de tri de Thio - Accompagnement au schéma provincial de gestion des déchets (mise en place d'ateliers participatifs) - Soutien à l'association Scal' Air
Accord cadre 2008-2010	412 900 000	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des centres de transfert et de tri de Bourail, Boulouparis et La Foa - Opération de promotion des composteurs individuels - Etude pour la réalisation d'une plateforme de compostage - Etude pour la réhabilitation du dépotoir de Yaté
Accord cadre 2011-2015 (en cours)	980 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Montée en compétence des acteurs locaux via postes COT - Plan local de prévention des déchets de la ville de Nouméa - Financement de la déchèterie de Yaté et de deux déchèteries supplémentaires à Nouméa - Lancement de la filière REP DEEE (études préalables, AMO) - Formations à la maîtrise des coûts - Financement des points d'apport volontaire (verre, alu, papiers)

Le taux d'engagement prévisionnel sur l'accord-cadre 2011-2015 est d'environ 90%, soit 711 365 965 F CFP et représente environ 60 dossiers instruits et soutenus par la province Sud.

➤ **Objectifs global et spécifiques de l'opération**

Dans la continuité de l'accord cadre ADEME-PS 2011-2015, les objectifs du prochain accord de partenariat consistent à :

- Poursuivre le soutien technique et financier de l'ADEME auprès de la province sud afin que celle-ci poursuive ses efforts de modernisation de la gestion des déchets,
- accompagner la PS dans l'atteinte de ses objectifs inscrits dans le schéma provincial de gestion des déchets

- mettre en place des actions et des projets visant à promouvoir l'économie circulaire à l'échelle de la province.

A noter que la recherche de co-financements des projets sera encouragée à travers notamment la mobilisation des différents fonds existants (par exemple le fonds TAP-taxe sur les activités polluantes), et ce, dans le respect des compétences des différents acteurs intervenant sur le territoire.

Les programmes d'action seront mis en œuvre dans l'accord de partenariat ADEME/PS 2017 2021 et ses conventions annuelles d'application.

2. Présentation technique

Description de l'opération

L'objectif majeur de l'accord de partenariat de la Province Sud avec l'Ademe consiste à mettre en œuvre les principales mesures destinées à inscrire le territoire dans une démarche d'économie circulaire et de développement durable, avec notamment :

- l'accompagnement dans l'élaboration d'un cadre réglementaire et d'une stratégie favorisant la prévention de la production de déchets, la valorisation, le recyclage et réemploi ainsi que le traitement des déchets,
- le développement d'équipements performants et optimisés de gestion des déchets ainsi que la réhabilitation des décharges brutes,
- l'incitation à la prévention des déchets,
- le soutien à la montée en compétences des acteurs, l'information et la sensibilisation de tous les publics sur l'économie circulaire,
- le soutien à l'intégration des préoccupations environnementales dans la production et la consommation.

En conséquence, de nombreux acteurs sont susceptibles de bénéficier des modalités d'intervention prévues à cet effet, avec notamment :

- les collectivités territoriales, les communes et leurs regroupements, les autres organismes publics ou parapublics
- les entreprises, en particulier les acteurs de la valorisation et de la gestion des déchets,
- les associations et le grand public.

Des conventions d'application annuelles précisent les différentes modalités d'aides et les budgets d'intervention prévus pour la mise en œuvre des programmes retenus.

Les actions accompagnées dans le cadre du prochain partenariat ADEME/Province sud porteront principalement sur de l'aide à l'acquisition de connaissances, des aides au changement de comportement (actions de sensibilisation, communication, information, formation, conseil et animation), ainsi que des aides relatives à la réalisation d'équipements (aides à la décision, aides aux investissements).

3. Plan de financement :

- Coût total : 900 000 000 F CFP en intégrant les participations des tiers bénéficiaires des aides Ademe/Province Sud
- Coût contractualisé : 650 000 000 F CFP
- Origine des crédits et montants (contrat, emprunt, défiscalisation...)

Sur l'ensemble des opérations :

- cofinancement ADEME-PS à parité,
- compléments éventuels apportés par les porteurs de projets (20% si le porteur n'est pas la province).

En complément des fonds apportés par l'ADEME et les provinces, la mobilisation de nouvelles ressources à l'échelle du pays, telles que le fonds TAP, sera recherchée.

- Plan de financement sollicité

	Cout total	Part Etat		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%
€	5 447 000	2 723 500	50%	2 723 500	50%
FCFP	650 000 000	325 000 000		325 000 000	

Les engagements financiers de l'ADEME (de l'accord cadre et des conventions annuelles d'application) sont contenus dans les dotations budgétaires indiquées ci-dessus. Ils restent subordonnés à l'obtention des autorisations de programmes suffisantes, compte tenu des moyens financiers inscrits par les lois de finance. Ils respecteront les systèmes d'aide en vigueur et les procédures d'attribution décidés par son conseil d'administration.

Le coût total indiqué ci-dessus est la contribution des partenaires au programme d'action, hors part restant à la charge des maîtres d'ouvrage.

Par ailleurs et pour le secteur non concurrentiel, les aides publiques apportées devront bénéficier d'un plafond d'intervention maximum de 80% sauf dans le cas spécifique d'opérations d'intérêt général dont le maître d'ouvrage sera la province Sud.

En fonction de la progression de la programmation des investissements et de la consommation des dotations financières initiales, certains projets structurants pourront bénéficier d'aides spécifiques en dehors du strict périmètre de l'accord cité.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021 ETAT – PROVINCE SUD

ENJEU « D11 – Développement des filières agricoles »

Opération n° VII-1 : Hydraulique agricole

1. Finalités et enjeux

➤ *Etat des lieux*

L'agriculture néo-calédonienne souffre d'un manque d'attractivité, exacerbé par une pression foncière rendant difficile l'installation de nouveaux agriculteurs. Les indicateurs économiques montrent une stagnation, voire un recul de certaines filières au regard notamment de leur taux de couverture des besoins du marché local. Parmi les premiers bassins de production agricole de la province Sud, les régions de Boulouparis, La Foa et Bourail n'échappent pas à cette problématique foncière et de renouvellement de leurs agriculteurs.

➤ *Objectif global et spécifique de l'opération*

Dans le cadre de sa politique publique agricole (PPAP), la province Sud s'est fixée comme principal objectif d'inscrire le milieu rural dans une dynamique d'emploi et de développement, en réaffirmant la nécessité d'une agriculture autosuffisante, plus performante, mieux structurée et innovante, en phase avec les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, auxquels la collectivité provinciale entend faire face.

Boulouparis et La Foa

Parmi les nombreux facteurs limitant, la levée de la contrainte « insuffisance de la ressource en eau » est l'une des conditions sine qua non du développement de certains secteurs ruraux en matière agricole. Sur les communes de Boulouparis et de La Foa, à fortes potentialités agronomiques, il peut être envisagé notamment l'augmentation des productions céréalières et de grandes cultures, nécessaires à l'accroissement du taux d'autosuffisance de la Nouvelle-Calédonie.

Si les ressources en eau des principales rivières de ces deux communes et de leurs affluents (rivières Ouenghi, Ouaménié et La Foa) sont globalement abondantes, elles sont toutefois mal réparties dans le temps et dans l'espace. Elles sont très dépendantes des aléas climatiques extrêmes, lors de cyclones générant des inondations ou lors des phénomènes El Niño entraînant des étiages sévères et des sécheresses. L'apparition de ces conditions est plus fréquente avec le réchauffement climatique (les années 2014 et 2015 ont été considérées comme des années de sécheresse décennale).

Malgré les efforts consentis en matière d'amélioration des techniques de réseau et de réalisation d'aménagements (ressources nouvelles), il est fait le constat des limites du développement des activités humaines face aux besoins domestiques et à ceux liés aux activités économiques (industrielles, agricoles, touristiques).

La réflexion est en cours via la mobilisation participative de la population au sein d'instances de concertation (association syndicale libre pour l'aménagement hydraulique de la Haute-Ouaménié - conseil de l'eau de La Foa) avec pour objectifs :

- D'équilibrer l'offre et la demande en eau brute ;
- De stabiliser la demande en eau et préserver les milieux naturels ;
- D'améliorer les capacités de stockage pour assurer le développement économique tout en restant garant d'un développement solidaire.

Aussi, en vue de la couverture des nouveaux besoins nécessaires à la mise en œuvre de la PPAP, il convient de mettre en œuvre une gestion de la ressource permettant la réalisation d'installations de stockage dans des réservoirs naturels et/ou artificiels, puis de distribution d'eau brute vers les zones à desservir.

Pour Boulouparis, l'une des priorités du schéma céréalier de la PPAP est la réalisation d'un réseau de transfert d'eau brute, permettant à partir de la rivière Ouenghi, de couvrir à terme un périmètre d'environ 300 hectares supplémentaires, avec une desserte au plus proche des lots à approvisionner.

Les déficits en eau sont de l'ordre de 700 mm par an en saison sèche.

Le coefficient moyen cultural est évalué à 0,7 sur le secteur, avec des besoins annuels maximum de l'ordre de 3 000 à 4 200 m³/ha selon les spéculations, les itinéraires techniques adoptés (SCV, etc.) et les cycles annuels de production.

La conduite pourra également à terme soutenir les étiages de la Ouaménie qui dispose déjà d'une retenue collinaire de 800 000 m³.

Pour La Foa, l'une des priorités du plan d'action de la PPAP est de réaliser une retenue collinaire d'une capacité de l'ordre de 1 500 000 m³ et d'initier le réseau d'eau brute associé par une desserte au plus proche des lots à approvisionner et sur une surface nouvelle de 250 hectares.

Les déficits en eau sont de l'ordre de 600 mm par an en saison sèche.

Le coefficient moyen cultural est évalué à 0,7 sur le secteur, avec des besoins annuels maximum de l'ordre de 3 000 à 4 000 m³/ha selon les spéculations, les itinéraires techniques adoptés (SCV, etc.) et les cycles annuels de production.

Bourail

L'accès au foncier est l'une des priorités du plan d'action de la PPAP et dans cette optique la province Sud veut créer sur le domaine de Déva, un périmètre irrigué locatif provincial (PILP). Ce périmètre locatif de 200 hectares de surface agricole utile (SAU) diversifiée permettra l'installation de nouveaux agriculteurs, dont des jeunes, sur un foncier sécurisé.

Afin de rendre opérationnel ce périmètre irrigué, il convient, d'une part, de compléter le réseau d'eau brute existant, tel que prévu à l'origine du projet, par la réalisation d'une retenue collinaire d'une capacité minimale de 750 000 m³ et, d'autre part, de réaliser les infrastructures primaires nécessaires à la conduite des activités.

➤ **Population cible :**

Essentiellement les agriculteurs situés dans les bassins versants :

- situés entre les rivières Ouaménie et Ouenghi à Boulouparis, soit une quinzaine de propriétés intéressées qui donneront en final 4 ou 5 unités de grandes cultures ;
- en aval de l'ouvrage de retenue à La Foa, soit une quinzaine de propriétés intéressées.

Des appels à projets pourront être organisés à partir de nouveaux baux ruraux emphytéotiques sur certaines parcelles.

A Bourail, sont prioritairement ciblés des agriculteurs désireux de s'installer et par ordre de priorité, les ressortissants de la commune de Bourail, de sa région, de la province Sud et de la Nouvelle-Calédonie.

2. Présentation technique

Boulouparis

L'opération consiste à réaliser les aménagements suivants qui constituent chacun une sous-opération :

- étude du tracé de la conduite maîtresse et des organes de pompage s'y rattachant ;
- travaux de pose de la conduite maîtresse sur une quinzaine de kilomètres et du pompage correspondant ;
- travaux de pose des conduites secondaires en direction des secteurs à desservir.

La province fera appel à différentes entreprises avec maîtrise d'œuvre externalisée pour les grands transferts et le pompage. Elle pourra toutefois traiter l'encadrement d'autres entreprises par ses services techniques pour ce qui concerne les aménagements d'eau secondaires.

Le foncier appartient essentiellement à des privés.

La Foa

L'opération consiste à réaliser les aménagements suivants qui constituent chacun une sous-opération :

- financement de l'étude technique de la retenue collinaire à construire ;
- réalisation de la retenue ;
- étude de la connexion de la retenue à la conduite d'eau brute maîtresse à créer en direction des secteurs à desservir.

La mise en œuvre de la conduite fera l'objet d'un programme complémentaire ultérieur ; le transfert des eaux se faisant dans un premier temps par le biais de la rivière.

La province fera appel à différentes entreprises avec maîtrise d'œuvre externalisée pour la retenue et le réseau. Elle pourra toutefois traiter l'encadrement d'autres entreprises par ses services techniques pour ce qui concerne les aménagements d'eau.

Le foncier appartient actuellement à des privés.

Bourail

L'opération consiste à réaliser les aménagements suivants qui constituent chacun une sous-opération :

- financement d'un complément d'étude technique de la retenue collinaire ;
- réalisation de la retenue ;
- connexion de la retenue à la conduite d'eau brute + extension du réseau d'eau brute vers le périmètre agricole ;
- clôture périphérique du périmètre irrigué ;
- pistes de desserte intra périmètre irrigué ;
- adduction d'eau potable et réseau électrique périmètre irrigué ;
- défrichage périmètre irrigué.

La province fera appel à différentes entreprises avec maîtrise d'œuvre externalisée pour la retenue. Elle traitera l'encadrement d'autres entreprises par ses services techniques pour ce qui concerne les aménagements d'eau et l'édification de clôtures.

Le foncier appartient à la collectivité provinciale.

3. Plan de financement

Coût total : 1 800 000 000 F.CFP

Coût contractualisé : 666 670 000 F.CFP et 1 133 330 000 F.CFP financés hors contrat

	<u>Coût total</u>	<u>Part Etat</u>		<u>Part Province Sud</u>	
		Montant	%	Montant	%
€	5 586 694,60	4 190 020,95	75 %	1 396 673,65	25 %
F.CFP	666 670 000	500 002 500		166 667 500	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la direction du développement rural de la province Sud. Le portage foncier est à établir par la province Sud sur le domaine privé, sur Boulouparis et La Foa. Il est assuré par la province Sud sur le domaine provincial de Déva, à Bourail.

Echéancier physique

Boulouparis			
APS et APD	DCE - Libération foncière Travaux de tracé	Début travaux Pose de conduite	Fin travaux Station de pompage
2017	2018	2019	2020

La Foa			
APS	APD	DCE - Libération foncière	Fin travaux
2017	2018	2019	2020

Bourail				
Etudes complémentaires	APS	APD	Début travaux	Fin travaux
2017	2017	2017	2017	2019

Echéancier financier

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	496 096	806 156	2 077 402	2 207 040,60	0	5 586 694,60
F.CFP	59 200 000	96 200 000	247 900 000	263 370 000	0	666 670 000

5. Impacts attendus

Les différents chantiers de mise en œuvre des infrastructures primaires (retenue collinaire, réseau d'eau brute, autres aménagements fonciers) permettront la création, pour chaque opération, d'une cinquantaine d'emplois pendant la période du contrat.

Le facteur limitant du manque d'eau étant levé, les installations ainsi créées permettront à une quarantaine de bénéficiaires de pouvoir disposer de l'irrigation afin de développer leurs activités agricoles. La production induite sera injectée dans le circuit économique de la Nouvelle-Calédonie et participera à la diminution du taux de dépendance en matière agricole. Les régions de Boulouparis, La Foa et Bourail bénéficieront des retombées de ces projets.

Si ces opérations n'ont pas vocation à contribuer directement à la protection de l'environnement, elles permettront néanmoins de soutenir partiellement les étiages des rivières concernées et de sécuriser les réseaux d'eau potable des communes.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance des installations seront confiées à terme à des prestataires privés dans le cadre d'une délégation de service public.

L'eau produite sera revendue aux bénéficiaires (agriculteurs principalement, sociétés hôtelières sur Déva). Les estimations de recettes escomptées sont de l'ordre de 20 millions de francs par an à Boulouparis, de même à La Foa, et de l'ordre de 30 millions de francs par an à Bourail.

Ces ressources propres générées ne permettront toutefois pas d'équilibrer les charges liées à la gestion des ouvrages et les provisions nécessaires au renouvellement des installations sur le long terme.

7. Evaluation

Opération relevant de l'enjeu « **D11 – Développement des filières agricoles** »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
D11-1	Nombre de producteurs concernés par le projet	Nombre d'exploitants agricoles en activité dans la filière concernée et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	Boulouparis 15 La Foa 10 Bourail 0 TOTAL 25	Collectivité
D11-2	Evolution de la production locale en T0 et T+5	production en tonnes dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur T0 et à la fin du contrat de développement	Boulouparis 3 000 T à 6 000 T La Foa 1 500 T à 3 000 T Bourail 0 à 1 000 T TOTAL 4 500 T à 10 000 T	Collectivité
D11-3	Volume de la production locale / volume de marchandises agricoles importées en T0 et T+5	production agricole en tonnes dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement, rapportée à la consommation totale de produits issus de cette filière dans le bassin	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur T0 et à la fin du contrat de développement	Compléter dans la fiche projet	Collectivité
D11-4	Nombre de créations d'emplois dans le secteur agricole en T0 et T+5	solde net = création – destruction d'emplois dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur T0 et à la fin du contrat de développement	Boulouparis 15 + 10 = 25 La Foa 15 + 15 = 30 Bourail 0 + 10 = 10 TOTAL 30 + 35 = 65	Collectivité
D11-5	Chiffre d'affaire moyen d'un producteur en T0 et T+5	chiffre d'affaires moyen déclaré par les producteurs dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur T0 et à la fin du contrat de développement	Compléter dans la fiche projet	Collectivité